

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour cet avenant qui intègre des éléments prévus au départ et qui demandaient à être formalisés dans le contrat enfance jeunesse.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous prenons acte de la signature de cet avenant au contrat Enfance jeunesse, qui se traduit par la création de 61 places de crèche. Nous voterons bien évidemment ce rapport et nous nous réjouissons pour les arrondissements concernés.

Je saisis cette occasion pour reparler du projet Savoie/Port du Temple. Car je vous rappelle que depuis 2004, le solde de places dans le 2^e arrondissement entre ouvertures et fermetures est égal à « zéro ».

Le 23 février dernier, vous avez accepté –et je m'adresse à M. Fournel- de m'associer au Groupe de projet dédié à cet équipement. A ce jour, 9 mois plus tard, je n'ai aucune nouvelle de ce groupe de projet. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de groupe ou qu'il n'y a plus de projet ?

C'est pourquoi je vous pose la question : pourquoi ce silence concernant le projet Savoie/Port du Temple ? Le 2^e arrondissement fait-il toujours partie de vos préoccupations ?

Merci de votre attention.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je ne sais plus comment faire pour déclarer mon amour pour le 2^e arrondissement ! Vous allez avoir, Madame de Lavernée, vous le savez parfaitement le projet Savoie/Lamartine/Port du Temple, car il va se faire, il est en route et les engagements seront tenus.

Je vous rappelle que nous ouvrons dans le site du futur groupe scolaire Casimir Périer un établissement d'accueil du jeune enfant et un relais d'assistantes maternelles. Il est vrai que sur le mandat dernier nous n'avons pas réalisé de solde positif car en fait nous avons fait une extension de la crèche des Célestines mais nous rattrapons largement par rapport aux effectifs et à la situation du 2^e par rapport aux autres arrondissements, avec la création de ces deux équipements.

Peut-être pourriez-vous nous en dire davantage sur le projet de micro-crèche que le Conseil Général avait annoncé depuis déjà deux ans et qui ne voit toujours pas le jour. Sans doute serait-il bien utile de combiner les compétences et les interventions de nos collectivités.

(Intervention de Mme de Lavernée.)

M. LE MAIRE : Si vous pouviez lui répondre directement, cela m'arrangerait !

Mme de LAVERNEE Inès : Je vous donnerai, Monsieur Fournel, le nom d'une personne à qui vous pourrez vous adresser directement pour avoir des informations à ce sujet.

M. LE MAIRE : Merci pour lui. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)